

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE **SEANCE DU VENDREDI 19 FEVRIER 2021**

Le vendredi 19 février 2021 à 20h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Sandrine RAMBAUD, Josiane COUILLEAUX, Coralie GERAULT, Annabelle FOUQUET, Aline LEBRETON et Aurore BIBRON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GERAULT, Stéphane MANCEAU, Raymond LELIEVRE, Loïc JORRE et Damien COUILLEAUX.

Absents excusés : René VAUGEOIS donnant pouvoir de vote à Sandrine RAMBAUD

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. **MAYENNE COMMUNAUTE : DELIBERATION COMPETENCE MOBILITE**
- II. **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**
- III. **CREATION BUDGET LOTISSEMENT ROUTE DE MAYENNE**
- IV. **RELIQUAT SUBVENTION CONTRAT DE TERRITOIRE**
- V. **RESSOURCES HUMAINES :**
 - Création de poste
 - Avancement de grade
- VI. **QUESTIONS DIVERSES**

I - MAYENNE COMMUNAUTE : DELIBERATION COMPETENCE MOBILITE

Mickaël Delahaye résume au conseil la convention mobilité (transport) et informe le conseil que Mayenne Communauté souhaite récupérer cette compétence transport auprès de la Région. Cette convention ne changera pas ce qui est en place à ce jour sur la commune mais Mayenne Communauté pourra intervenir sur de futures évolutions.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à la majorité avec 9 voix pour et 6 abstentions, le transfert de la compétence mobilité à Mayenne Communauté.

II - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Mickaël Delahaye informe le conseil de l'impact de la crise sanitaire du COVID-19 sur notre budget 2020.

Le coût global estimé s'établit entre 40 000 € et 50 000€ mais celui-ci sera plus important en 2021 si la crise devait perdurer.

Mickaël Delahaye présente également au conseil le budget prévisionnel 2021 dans un contexte très incertain.

III - CREATION BUDGET LOTISSEMENT ROUTE DE MAYENNE

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la création du budget lotissement route de Mayenne intitulé « Les portes de Mayenne ».

IV - RELIQUAT SUBVENTION CONTRAT DE TERRITOIRE

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la demande de subvention du contrat de territoire affecté aux travaux présentés en séance.

V - RESSOURCES HUMAINES

• Création d'un poste

Mickaël Delahaye informe le conseil de la suppression du poste contrat PEC de 20h/semaine par un nouveau poste de 28h pour faire face au remplacement à l'école sur une mission d'ATSEM où il est difficile de recourir à des personnels différents.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la création d'un poste de 28h au lieu de 20h.

• Avancement de grade

Christelle Beaudouin informe le conseil que des agents communaux pourraient bénéficier d'un avancement de grade (soit 3 agents).

Conformément à la ligne directrice qui a été choisie, il est proposé au conseil que les agents passent l'examen professionnel qui leur est proposable.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à la majorité avec une abstention, le fait que les agents passent l'examen professionnel pour statuer sur leur avancement de grade.

VI - QUESTIONS DIVERSES

Devis Ripagreen

Mickaël Delahaye présente au conseil le devis de la Société Ripagreen concernant la possibilité d'achat d'un désherbeur à chaleur pulsée de nouvelle génération qui a été essayé sur la commune avec un agent et qui est également utilisé sur plusieurs communes voisines.

Cela permettrait de remplacer l'utilisation de produits phytosanitaires et de renforcer un impact écologique favorable de nos pratiques.

Le montant de ce devis est de 2 836,74€ HT avec l'ensemble des équipements nécessaires.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à la majorité avec une abstention, le devis de la société Ripagreen d'un montant total de 2 836,74€ HT.

Renouvellement : contrat annuel de l'entretien des chaudières

Mickaël Delahaye présente au conseil le contrat d'entretien annuel des chaudières de la société FL Entreprises pour un montant global de 810,40€ TTC.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les devis de la société FL Entreprise d'un montant total de 810,40€ TTC.

Cotisation AMF/CAUE 53/AMRF

M. le maire présente au conseil les cotisations annuelles suivantes :

- Cotisation annuelle AMF 53 : 353,91 €
- Cotisation annuelle CAUE 53 : 200,00 €
- Cotisation annuelle AMRF 53 : 120,00 €

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les cotisations présentées ci-dessus.

DPU : 3 Impasse du Bas Marboué

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas préempter pour le bien situé 3 impasse du Bas Marboué.

Frais de scolarité CLIS

Un montant de 430 € est demandé par la ville de Mayenne pour un enfant scolarisé en classe CLIS à Mayenne.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le versement d'une participation de 430 € pour la scolarisation d'un enfant en classe CLIS.

Téléphonie

Loïc Jorré présente au conseil le devis de la société Prixtel concernant le changement des forfaits de téléphone portable de nos deux agents techniques, du téléphone de la station d'épuration ainsi que celui de la directrice de l'accueil de loisirs.

Il existe différents forfaits en fonction de la consommation. De plus, nous avons le choix soit du réseau Orange soit du réseau SFR.

Loïc Jorré propose au conseil de changer les 4 forfaits mobiles.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'adhésion aux quatre forfaits mobiles et de passer chez Prixtel.

Convention SPA (Société Protectrice des Animaux)

Mickael Delahaye informe le conseil que seulement 1/3 des communes de la Mayenne cotisent auprès la SPA. La commune ne cotisait pas jusqu'à ce jour pensant que l'adhésion au service de Mayenne Communauté était liée à ce service. La SPA est en difficulté et sollicite le versement d'une aide de 0,34€ par habitant.

Au vu de l'augmentation des animaux en divagation ces derniers temps sur notre commune et de la non prise en compte de l'adhésion au service de Mayenne Communauté pour gérer les frais de gardiennage de la SPA, Mickael Delahaye propose au conseil d'adhérer à la convention SPA pour un montant de 0,34€ par habitant soit un total d'environ 400€ annuel pour notre commune.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'adhésion de la commune à la convention de la SPA pour un montant total de 400€.

Admission en non-valeur

Mickael Delahaye informe le conseil que le comptable demande de passer la créance en non-valeur de dettes d'un administré pour un montant total de 120,79€ TTC.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'admission des créances en non-valeur pour la somme totale de 120,79€ TTC.

Subvention ADMR

Concernant l'ADMR, la subvention est calculée en fonction du nombre d'habitants et s'élève pour 2021 à 1 251 €.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la subvention pour un montant de 1 251 €.

Encaissement d'un chèque

DELIBERATION : Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Mickael Delahaye à encaisser sur le compte de la commune le chèque de Groupama concernant le sinistre de la place Jules Verne.

Terrains

Dans le cadre du plan de sécurité de l'école, il est nécessaire de pouvoir ouvrir un mur et de passer à travers des propriétés pour s'échapper en cas d'attentat. A cet effet, Christelle Beaudouin et Daniel Gérault ont rencontré les propriétaires concernés afin de pouvoir acquérir ces terrains qui permettront d'avoir une voie de secours si besoin. Christelle Beaudouin informe le conseil que la propriétaire de la parcelle n° B161 accepte de vendre à la commune pour un montant de 10€/m².

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle n° B 161 d'une superficie de 117 m² pour un montant total de 1 170 €.

Christelle Beaudouin informe le conseil que le propriétaire des parcelles n° B158 et B159 pour une superficie totale de 182 m² accepte de vendre à la commune ses terrains également pour un montant de 10€/m².

Ces parcelles étant la propriété de M. le maire et sa femme, il a quitté la salle durant le débat et le vote.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'acquisition des parcelles n° B158 et B159 pour un montant total de 1 820€.

Vente matériel communal

Denis Marchand informe le conseil que la commune va mettre en vente une bétonnière ainsi qu'une remorque.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la mise en vente sur internet d'une bétonnière et d'une remorque.

 Fabrication de masques pour les élèves de l'école Commer

Denis Marchand informe le conseil que l'Amicale Laïque va lancer une fabrication de masques pour les élèves de l'école de Commer qui seront aux normes en vigueur avec une vente à l'euro symbolique. La commune a été sollicitée pour participer à cette opération.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le versement d'une subvention à hauteur de 300€ à l'Amicale Laïque pour la fabrication des masques.

Il est 1h00, la séance est levée.

Le Maire,

M.DELAHAYE

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON